

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1873.

Crédit supplémentaire de 20,000 francs au budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1873 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION(2), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

La section centrale du budget de la Justice, chargée comme commission spéciale d'examiner le projet de loi, tendant à augmenter d'une somme de 20,000 francs le crédit alloué par l'art. 19 du budget de 1873 pour l'impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*, adopte le projet.

La longueur exceptionnelle de la dernière session législative, et l'accroissement du nombre d'abonnés aux *Annales* justifient cette demande. Le trésor rentrera dans une partie de la dépense au moyen des abonnements et du remboursement par les intéressés des frais de publication des actes de société.

La commission spéciale, à cette occasion appelle l'attention de M. le Ministre de la Justice sur la partie non officielle du *Moniteur* qui pourrait à son avis subir encore des réductions.

Le Rapporteur,

L. LEFEBVRE.

Le Président,

THIBAUT.

(1) Projet de loi, n° 28.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président, LEFEBVRE, VAN HOOEDE, NOTHOMB, LE HARDY DE BEAULIEU, VANDER DONCKT et VAN OVERLOOP.